



Paris, le 12 octobre 2018

**Monsieur Bruno DUMONTET**  
Directeur de l'unité TDE GDI  
12 avenue du Val de Fontenay  
94724 Fontenay-sous-bois cedex

**Objet : Alarme sociale**

Monsieur le Directeur,

Suite à la séance des Délégués du Personnel du 5 octobre dernier, vous avez informé les élus de pratiques concernant l'attribution de la prime qualité de service qui nous étaient, jusque-là, inconnues.

En cas d'échec à la perception de cette prime dans les conditions négociées, un repêchage serait ou non effectué, sur la base d'autres critères, ou plus communément appelés « à la tête du client ».

Pour la CGT, il s'agit d'une remise en cause des négociations et des relevés de décisions présentés en séances CDEP d'août 2018 sur la révision des modalités de calcul de la prime Qualité de Service TDE/MCBT et TDE/EMHT.

De plus, et toujours dans le cadre de la perception de la PQS, certains ont constaté avoir été sanctionnés pour avoir posé des congés « enfants malades » sans avoir pu bénéficier de votre bienveillance. Dans ce cadre, et parce que vous proclamez régulièrement être le Directeur et à ce titre faire ce que vous voulez, nous vous demandons de revenir à des principes humains en supprimant un quelconque impact des congés spéciaux et dispenses de services, comme la relève « sang » et jours « enfants malades », dans le calcul de cette prime.

Compte tenu du droit syndical en vigueur, ce courrier vaut alarme sociale.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT/RATP

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Luc NAYROLES', is written over a faint circular stamp.

**Luc NAYROLES**  
Délégué Syndical de Département